

CAMPING ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DES RIVIÈRES
CASCAPÉDIA INC (ZEC PETITE CASCAPÉDIA)

RÈGLEMENTS

1. Dépôt de 30% par carte de crédit exigé au moment de la réservation et le solde restant le 1^{er} février. Paiement complet exigé au moment de la réservation après le 1^{er} février.
2. **L'enregistrement est obligatoire pour tous.** Vous devez vous enregistrer au poste d'accueil de la ZEC situé au 737 chemin Saint-Edgar.
3. Définition d'un groupe campeur : 6 personnes (adultes et enfants).
4. Un emplacement de camping accueille une seule tente ou un seul équipement récréatif immatriculé, pour un maximum de six personnes par groupe de campeurs. Il est également permis d'installer une tente cuisine sans fond.
5. Deux véhicules au maximum ont accès au terrain.
6. La journée de votre départ, vous devez quitter votre terrain pour **11h00**.
7. L'APSRC inc. ne peut être en aucun cas être tenue responsable des dommages causés au locataire, sous-locataire, et ou à ses invités par manque partiel ou total d'électricité, le feu, le vol ou les accidents, etc.
8. Le campeur doit voir à l'entretien de son site et le maintenir en état de propreté constante. Tout bris ou dommage au terrain doit être rapporté à la direction.
9. Pour la sécurité de tous les campeurs, vous devrez respecter la limite de vitesse autorisée, soit 15 km/h.
10. Aucune festivité ou musique à haut volume ne sera toléré après 22h.
11. Les feux d'artifices sont interdits. Les feux sont permis dans les endroits prévus. Veillez à vous conformer aux indices de risque d'incendie de la SOPFEU.

12. Les ordures ménagères et autres rebuts doivent être placés dans les endroits prévus à cette fin.
13. La garde de chien n'est permise qu'à la seule condition qu'il soit gardé en laisse et qu'il ne cause aucun ennui aux autres occupants du camping.
14. L'aménagement de puisard ou d'installation septique temporaire ou permanente est strictement interdit.
15. L'APSRC inc. ou son représentant se réserve le droit d'expulser tout locataire ou client qu'il jugera, à sa seule discrétion, indésirable.
16. La direction se réserve le droit de modifier ces règlements sans avis préalable.

